

POINTS DE CONTACT

Certaines agences accessibles sur rendez-vous

///

>> Nos services vous reçoivent sur rendez-vous dans certaines de nos agences.

Nos agences ouvertes, sur rendez-vous uniquement :

- Büllingen, Hauptstraße 28
Conseillers mutualistes et service social
- Eupen, Klosterstraße 66
Conseillers mutualistes et service social
- Herve, Rue de la Station 28
Conseillers mutualistes et service social
- Kelmis, Kirchplatz 32A
Conseillers mutualistes et service social
- Malmédy, rue Malgrave 3
Conseillers mutualistes et service social
- St.Vith, Büchelstraße 3-5
Conseillers mutualistes et service social
- Spa, Place du Monument 10
Conseillers mutualistes et service social
- Verviers, rue Lucien Defays 77
Conseillers mutualistes, service social et service Pension
- Welkenraedt, Place de la Gare 2
Conseillers mutualistes et service social

ATTENTION : tous les rendez-vous doivent être fixés lors d'un contact préalable avec le service. Il est donc inutile de vous rendre directement dans une agence pour en demander un. Par ailleurs, les modalités de votre visite (accès au bâtiment, port du masque, hygiène des mains, respect de la distance physique...) vous seront expliquées lors de la prise de rendez-vous.

Tous nos services sont accessibles et à votre disposition :

- Par téléphone : 087/30.51.11
- Par e-mail : verriers@mc.be
- Via "Ma MC" : mc.be
- Via chat : mc.be
- Via videoconseil (plus d'infos sur mc.be/videoconseil).

Pour toutes vos questions, vous pouvez aussi nous contacter par téléphone (087/30.51.11 • 0800 10 9 8 7) ou via le chat sur notre site mc.be.

Toute éventuelle modification concernant l'accès à nos services est signalée sur mc.be/contact. En consultant le module de recherche de nos points de contact disponible sur notre site, vous êtes donc certain d'avoir les dernières informations à jour. Vous y retrouverez aussi toutes nos possibilités de contact, les modalités de prise de rendez-vous ou encore les adresses de nos agences et boîtes aux lettres.

MUTUALITÉ

Ma MC, une agence virtuelle pour vous faciliter la vie

///

>> Le saviez-vous ? La majorité des services de la MC sont aussi disponibles en ligne !

"Ma MC" vous permet d'accéder gratuitement et en toute sécurité à votre dossier personnel (vos remboursements et indemnités, votre DMG, vos données personnelles...) et à celui des personnes de moins de 18 ans à votre charge, mais aussi :

- > inscription à la MC,
- > commande de vignettes,
- > téléchargement de formulaires et de publications,
- > recherche et comparatif des médicaments génériques,
- > comparatif des tarifs et simulations des frais d'un séjour hospitalier,
- > souscrire une assurance.

Ma MC, c'est un moyen simple, rapide et sécurisé pour gérer votre dossier et accéder à nos services en ligne.

Pas encore de compte ?

Rendez-vous sur mc.be/ma-mc pour vous enregistrer. Afin d'accéder à toutes les fonctionnalités, associez ensuite votre compte Ma MC à votre carte d'identité à l'aide d'un lecteur de carte, d'un token ou avec l'application Itsme.

Gros plan

Le compteur "Maximum à facturer" (MAF)

Vos frais médicaux sont majoritairement remboursés par la MC. Seuls les tickets modérateurs (TM) et les suppléments éventuels restent à votre charge... Le MAF est une mesure de protection financière supplémentaire qui limite les frais médicaux annuels de votre ménage à un certain montant (plafond) : dès que ce plafond est atteint, la MC vous rembourse automatiquement tous vos TM suivants à 100% !

Le "Ticket modérateur" (TM)



C'est la partie du tarif officiel de vos soins de santé qui reste à votre charge après le remboursement de la mutualité.

Comment obtenir ces remboursements ?

Pour bénéficier du MAF, vous n'avez aucune démarche à entreprendre ! La mutualité comptabilise automatiquement les TM payés par votre ménage du 1^{er} janvier au 31 décembre. Dès que votre plafond de TM est dépassé, les remboursements auxquels vous avez droit sont effectués sur votre compte en banque. Au 1^{er} janvier de l'année suivante, votre compteur MAF est remis à zéro.

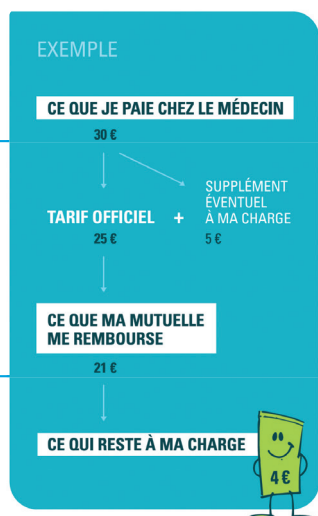
Comment est alimenté votre compteur ?

Seuls les TM que vous avez réellement payés sont pris en compte dans le système de calcul du MAF. Les suppléments éventuellement réclamés par les prestataires de soins n'entrent donc pas en considération. Votre compteur est alimenté par les TM de la plupart des :

- soins dispensés par un médecin, dentiste, kinésithérapeute, infirmier...
- certains médicaments remboursables,
- prestations techniques (analyses de sang, radiographies, opérations...),
- frais d'hospitalisation (sauf les suppléments de chambres, suppléments d'honoraires, les frais divers, les médicaments non remboursables),
- ...

À la pharmacie aussi...

Si votre plafond MAF est atteint, votre pharmacien en est averti lors de la consultation de vos données en ligne et vous ne devez plus rien payer pour certains médicaments pour lesquels il y a une intervention de l'Assurance soins de santé et indemnités (ASSI)



tels que les antibiotiques, les anti-inflammatoires ou certains analgésiques pour les malades chroniques, avec l'accord de la MC.

Le MAF "revenus" et le MAF "social"

Le plafond de remboursement du compteur MAF varie en fonction des revenus nets imposables du ménage (MAF "revenus") : plus les revenus du ménage sont bas, plus le plafond est bas. Les revenus de référence sont annuels. Il s'agit des revenus nets imposables de la deuxième année précédant l'année MAF. Ainsi, pour déterminer le droit MAF 2021, on prend en considération les revenus des différents membres du ménage de l'année 2019.

Tranches de revenus applicables pour la détermination du MAF 2021 (montants en euros) :

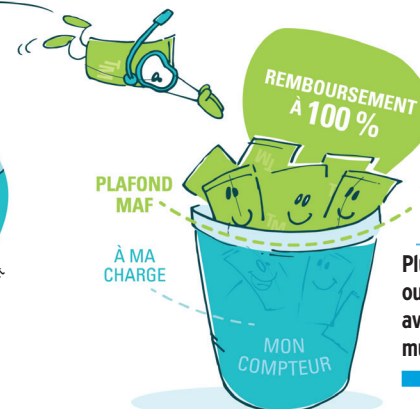
REVENUS NETS ANNUELS IMPOSABLES DU MÉNAGE (2019)	PLAFOND DE TM ANNUEL
de 0 à 19.420,20 EUR	487,08 EUR
de 19.420,21 à 29.854,92 EUR	703,56 EUR
de 29.854,93 à 40.289,68 EUR	1.082,40 EUR
de 40.289,69 à 50.289,65 EUR	1.515,36 EUR
Plus de 50.289,66 EUR	1.948,32 EUR

Exemple : Si les revenus nets annuels imposables de votre ménage atteignent par exemple la somme de 30.000 euros, votre ménage ne paiera pas plus de 1082,40 euros de TM sur l'année. Les TM excédentaires vous seront intégralement remboursés par la MC.

Le MAF "social" est une protection supplémentaire pour les personnes qui bénéficient de l'intervention majorée, ainsi que pour leur partenaire et les personnes à leur charge : la mutualité leur rembourse les TM qui dépassent annuellement un plafond de 487,08 euros. Pour le reste du ménage, le MAF "revenus" reste quant à lui d'application.

Bon à savoir

- Les montants des revenus et des plafonds sont indexés annuellement.
- Par "ménage", on entend ici toutes les personnes qui sont domiciliées à la même adresse au 1^{er} janvier de l'année concernée selon le registre national, peu importe qu'elles soient mariées ou non. Les personnes isolées sont également considérées comme un ménage.
- Exception : dans le cadre de situation de forte dépendance, une personne peut être considérée comme un ménage distinct. Ses revenus ne



Plus d'infos sur mc.be/maf ou lors d'un rendez-vous avec l'un de nos conseillers mutualistes.

Seniors

Cycle de webinaires : "Aînés confinés, mais connectés !"



Énéo, mouvement social des aînés, et son atelier VIDénéo organisent un cycle de 4 webinaires "Aînés confinés, mais connectés !". Par le biais de l'outil virtuel, ils vous proposent d'interagir sur différents sujets de société et d'actualité.

Climat, inégalités sociales et lutte contre la pauvreté

Ces trois thématiques sont des priorités du mouvement Énéo.

Date : vendredi 12 février de 10h à 11h30

Intervenant : Jean-Jacques Viseur, Président fédéral à Énéo

Vaccin Covid-19 : est-ce un remède ?

Depuis des mois maintenant, le Covid-19 est au centre de l'attention du monde entier. Le vaccin a commencé à être utilisé pour des publics spécifiques depuis quelques semaines maintenant. Mais est-ce un remède durable ?

Date : vendredi 5 mars de 10h à 11h30

Intervenant : Docteur Jan Vandermeiren, médecin conseil retraité de la MC

La vieillesse, qu'en pense-t-on ?

Quel regard pose la société sur le vieillissement de la population ? "La vieillesse n'est que 'maux' !". Comment revoir la manière de penser la vieillesse aujourd'hui dans notre société ?

Date : vendredi 30 avril de 10h à 11h30

Intervenante : Violaine Wathelet, secrétaire politique d'Énéo



Notre capacité de résilience face au Covid-19

Depuis mars 2020, ma vie s'est-elle profondément modifiée ? Une horreur ou une opportunité ? Comment la pandémie questionne-t-elle aujourd'hui, ma vie personnelle, so-

ciale et citoyenne ?

Date : vendredi 28 mai de 10h à 11h30

Intervenante : Anne Jaumotte, chargée de projets Énéo

Comment participer à ces webinaires ?

Pour participer aux différents webinaires, voici la procédure d'inscription:

- Adresser un courriel à l'adresse : videneo.connect@gmail.com (un par visioconférence).
- À la réception de votre demande, un message de confirmation sera envoyé.
- La veille du webinaire, vous recevrez un second mail avec quelques instructions et un lien sur lequel il suffira de cliquer pour participer à la conférence (il n'y a rien à installer sur son ordinateur !).

Activité

Partez à la chasse aux trésors et (re)-découvrez nos régions

Les chasses aux trésors Totemus sont à mi-chemin entre les jeux de piste et le géocaching.

Totemus, c'est une chasse au trésor virtuelle qui allie le sport, avec différents niveaux de balades, la culture, grâce à la mise en valeur de notre beau terroir (contes et légendes, art, gastronomie...) et l'aventure.

Au travers d'une application gratuite à télécharger, partez à la découverte des villes et villages de Wallonie. Parce qu'il s'agit bien de l'objectif premier des concepteurs du jeu : vous faire découvrir ou redécouvrir les richesses de notre patrimoine, tout en s'amusant.

Une expérience originale et inoubliable qui s'enrichit régulièrement de nouveaux parcours grâce aux collaborations qui se nouent avec les entités désireuses de faire découvrir leurs coins et recoins au travers du jeu.

Qu'est-ce qu'on gagne ?

En tout premier lieu, le plaisir de la découverte, un bon bol d'air et un moment passé en famille ou entre amis. Mais, lorsque vous participez à des chasses, vous récoltez des totems et des badges qui vous font gagner



des "toteez" ! Il s'agit d'une monnaie virtuelle utilisable exclusivement dans la grotte aux cadeaux du site totemus.be. Plus vous terminez de chasses, plus vous amassez de toteez, et plus grosse est votre cagnotte.

Pour le moment, ces toteez sont échangeables contre des badges, mais les concepteurs prévoient l'arrivée de cadeaux touristiques et culturels qui permettront aux chasseurs d'un jour de poursuivre leur connaissance de la région visitée, ou pour se donner envie de visiter d'autres lieux.

Notre conseil si vous jouez avec des enfants : comme la chasse au trésor est virtuelle, emportez peut-être un trésor physique (le goûter par exemple) à dissimuler sur la fin du parcours. Une super récompense à offrir aux enfants, qui seront ravis de remporter quelque chose à l'issue de leur chasse.

Il existe actuellement 24 chasses, les distances varient entre 3,5 et 60 km. Certaines chasses sont accessibles à pied, à vélo et d'autres en voiture.

Plus d'infos : totemus.be

LE SAVIEZ-VOUS ?

Chez le dentiste : au moins une fois par an !

/// >> Le saviez-vous ? Vos remboursements de soins dentaires sont différents selon que vous avez eu ou non une intervention de l'assurance obligatoire pour un soin dentaire ou une consultation chez le dentiste l'année d'avant.

Concrètement, le remboursement de certaines prestations (comme des soins en cas de caries ou des extractions par exemple) sera diminué si, au cours de l'année calendrier précédente, vous n'avez pas bénéficié d'un remboursement de l'assurance obligatoire pour les soins dentaires. Le montant restant à votre charge pour ces prestations risque donc d'être beaucoup plus élevé (environ 15 %). Ne sont pas concernés les consultations, les soins préventifs, l'orthodontie et la parodontologie.

Vous n'avez pas rendu visite à votre dentiste en 2020 ?

Exceptionnellement, en raison du Covid, l'année 2019 sera aussi prise en compte pour le remboursement en 2021. Donc si vous avez rendu visite à votre dentiste en 2019, vous bénéficierez cette année du remboursement le plus élevé.

Jouez la prévention !

À tout âge, rendez visite à votre dentiste au minimum une fois par an. Lors de cet examen buccal annuel, le dentiste vérifiera la bonne santé de vos dents et de vos gencives, et s'assurera que vos dents ne présentent aucune carie, même à un stade débutant, lorsque vous ne la sentez pas encore.

Le dentiste surveillera également le développement du tartre et recommandera éventuellement un détartrage. La visite annuelle est aussi l'occasion pour le dentiste de vous donner des conseils préventifs, par exemple sur le brossage, le type de brosse à dents ou de dentifrice le mieux adapté pour vous, ou encore en matière de tabagisme.

Plus d'infos : mc.be/sante-dentaire

Ma pension en question

J'ai une très petite pension, pourrais-je bénéficier d'un complément de pension et à quelles conditions ?

Réponse auprès de vos experts pension : 087/30.51.27 • pension.verviers@mc.be Permanences locales via mc.be

PUNCH SENIORS

Meilleurs vœux !



>> Le comité de Punch Seniors Malmedy d'Énéo vous souhaite une excellente année 2021 !

Il profite de cette occasion pour vous présenter les membres de son nouveau Comité restreint :

- Présidente : Claire Smissaert • claire.smissaert@gmail.com • 0479/33.07.43
- Adjoint à la Présidente : Francis Lachenal • francislachenal@scarlet.be • 080/67.89.32
- Trésorier : Jacques Roquet • jacques.punchseniors@gmail.com • 0474/04.54.39
- Adjoint au Trésorier : Gérard Fortemps • nadine.gerard1@skynet.be • 0477/76.63.93
- Secrétaire : Ginette Gengoux • gengoux.gi@gmail.com
- Adjointe à la Secrétaire : Bernadette Nissen • paulus.bernadette@gmail.com

Mutualité chrétienne de Verviers-Eupen

Rue Lucien Defays 77 à 4800 Verviers

Éditeur responsable : Michel Halin, Directeur régional
Tél. : 087/30.51.11 • www.mc.be

verviers@mc.be

Une erreur dans votre adresse postale ? Signalez-le via www.mc.be/journal ou auprès du 0800/10 9 8 7